



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 86663

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les campagnes d'information et d'éducation visant la prévention des conduites à risque sur la route chez les jeunes. Dernièrement, une enquête menée par un grand quotidien régional en direction des jeunes s'agissant de conduites à risque mettait en évidence une méfiance des jeunes interrogés à l'égard du message des autorités publiques et une confiance de ceux-là vis-à-vis de l'expérience de leurs relations ou entourage et des conseils prodigués par leurs proches. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer ce que lui inspire cette situation et les mesures qui pourraient être prises en direction des jeunes pour les associer plus directement aux campagnes d'information et de sensibilisation contre les risques liés à la conduite automobile ou de deux-roues ou de conduites à risque présentant des dangers physiques en général.

Texte de la réponse

Les jeunes paient un lourd tribut en matière de sécurité routière sur les routes : les 18-25 ans représentent en effet 9 % de la population française, mais 22 % des personnes tuées sur les routes. Chaque semaine, 23 jeunes perdent la vie lors d'un accident, et autant qui souffriront toute leur vie de lourds handicaps. Les accidents de la route sont la première cause de mortalité chez les 18-25 ans. Les jeunes sont donc une préoccupation tout à fait prioritaire pour la sécurité routière, à qui le Président de la République a fixé pour objectif de diviser par trois le nombre de décès des 18 ans entre 2007 et 2012. Les jeunes sont l'une des principales cibles des opérations de prévention et campagnes de sensibilisation de la sécurité routière. En 2010, le « moment fort » de ces actions aura été la diffusion sur Internet (Youtube) du film intitulé *Insoutenable*, montrant les conséquences tragiques d'une soirée bien arrosée entre amis. Ce film, qui a été vu en quelques jours par plus de trois millions d'internautes (17e vidéo la plus vue dans le monde la semaine de son lancement), a été l'occasion d'un très important débat sur le sujet de la sécurité routière des jeunes, tant sur la « toile » que dans les médias traditionnels. La sécurité routière s'attache aussi à faire passer ses messages de prévention sur le terrain, lorsque les conduites à risque sont le plus susceptibles de se produire. Ainsi, le personnage « Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas », qu'elle a créé en 2006 et qu'une très large majorité de jeunes connaissent désormais, a parcouru cet été comme les années précédentes les discothèques des principales stations balnéaires, les grands festivals de musique, et poursuit son action pendant l'année dans les soirées étudiantes. Ces actions sont menées dans bien des cas en partenariat avec des stations de radio appréciées par cette tranche d'âge, ce qui permet de compléter les actions de terrain par des messages radiophoniques de prévention, portés par les principaux animateurs de ces chaînes. Ainsi, afin de légitimer davantage ses messages, la communication vers les jeunes fait souvent appel à leurs pairs ou à leurs personnalités préférées, ou encore à des supports de messages appartenant à leurs codes et à leur mode de consommation en termes d'information, tels que le personnage « Sam » avec ses 25 000 amis sur Facebook, des animateurs ou artistes de radio musicale, des vidéos personnalisables, une application smartphone (« Sauver un ami »). Enfin, la communication mise sur la diversité de sa tonalité, allant du plus ludique au plus réaliste. Enfin, depuis le 30 août 2010, la sécurité routière a investi un tout autre mode de communication, jusqu'alors inédit : une minute

quotidienne de sécurité routière est diffusée chaque jour sur toutes les chaînes de France Télévisions et TF1. Elle fait, au cas par cas, la pédagogie de l'exposition aux risques routiers. Cette minute prend la forme d'une émission spéciale de « C'est pas sorcier » avec les animateurs Fred et Jamy sur les chaînes du groupe France Télévisions, et d'un programme « Auto-moto spécial sécurité routière » sur TF1. Afin de rapprocher encore davantage les actions de prévention du risque routier des jeunes qui constituent une tranche d'âge très vulnérable, le comité interministériel de sécurité routière (CISR) du 10 février 2010 a décidé la mise en place d'un « cadre de sensibilisation » pour les jeunes de 16 à 20 ans (mesure 13). Expérimentale dans sept académies en 2010-2011 (académies de Lille, Rouen, Nantes, Montpellier, Aix-Marseille, Nice et La Réunion), cette disposition doit être progressivement étendue à toutes les académies. Le « cadre de sensibilisation » sera élaboré par chaque établissement en fonction d'une analyse locale des besoins et en partenariat avec de grandes associations nationales de prévention agréées par le ministère de l'éducation nationale (MEN) ainsi qu'avec l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP). Enfin, depuis de nombreuses années, la sécurité routière travaille en partenariat avec de nombreuses associations qui interviennent directement sur le terrain, nationalement ou localement. Parmi elles, il y a de nombreuses associations étudiantes et associations intervenant en milieu scolaire ou en milieu festif. Ces associations sont invitées régulièrement à travailler avec la sécurité routière sur la mise en place de nouveaux projets.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86663

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8995

Réponse publiée le : 2 août 2011, page 8422